RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AAD INVEST

SARL au capital de 30 000 €

3 Boulevard d'Arcole

92590 l'Isle-Adam

RCS PONTOISE 440 855 302

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE AAD INVEST, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

28 rue Saint-Lambert
75015 Paris
Tel. : 06 28 06 20 57
[redacted]

Société de Commissaire aux comptes – Membre de la Compagnie régionale de Paris.
SAS au Capital de 3.000€
SIRET 905 059 291 00013 – RCS Paris 905 059 291 – NAF 6920Z
N° TVA intracommunautaire FR57905059291

A l'associé,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime de l'associé, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse à partir d'une situation au 30/09/2026 (9 mois) est la suivante :

- La société a un chiffre d'affaires nul au 30/09/2026 (9 mois) et au 31/12/2025 (12 mois) ;
- Les capitaux propres s'élèvent au 30/09/2026 à 1310 K€ qui se décomposent de la manière suivante : capital social de 30 K€, réserves 3 K€, RAN 1278 K€ et résultat net - 1K€ ;
- L'actif immobilisé est composé d'actifs financiers pour un montant net de 282 K€ ;
- La société n'a pas recours à des financements externes ;
- Au 30/09/2026, L'activité dégage un fonds de roulement de 1 028 K€ ainsi qu'un besoin en fonds de roulement (BFR) de 810 K€. L'actif circulant se compose essentiellement de créances fiscales pour 28 K€ et de créances en comptes courants d'associés pour un montant total de 785 K€. Le passif circulant se compose d'un compte courant d'associés de 1K€ et de dettes fournisseurs et autres dettes pour 1.5 K€ ;
- La trésorerie nette au 30/09/2026 est bénéficiaire de +218 K€.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation sur la valeur des biens composants l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, 29 octobre 2026

[redacted]

Stéphane BROUSSE
Pour COFIF AUDIT
Commissaire aux Comptes